

Durant la première semaine, les médecins généralistes du territoire ont relevé dans leurs consultations, 55 cas de patients présentant les symptômes du COVID-19, dont 53 cas avec des symptômes légers et 1 cas avec des symptômes sévères.

Cette première semaine a été consacrée à l'organisation et à la gestion du risque lié à l'éventuelle arrivée de la vague, c'est-à-dire un très grand nombre de demandes simultanées de consultations pour des patients présentant les symptômes du COVID-19 allant de légers à critiques.

Cette organisation, menée par l'ensemble des professionnels de santé du Pays de Fayence, sous l'égide du G.A.P.S., a été pensée en gardant constamment à l'esprit la nécessité de maintenir les patients à leurs domicile et leur éviter à tout prix une hospitalisation afin de prévenir, éviter ou retarder la saturation des capacités de prises en charges hospitalières de notre secteur.

Les actions ont porté sur 4 axes principaux :

- **La protection des professionnels de santé :**
 - Les cabinets ouverts ont renforcé les gestes barrières pour leurs patients afin de protéger les soignants et les personnels administratifs
 - Le G.A.P.S. a approvisionné les professionnels de santé en équipement quand cela était nécessaire afin que tous assurent leurs consultations dans les meilleures conditions (en plus de la dotation de l'état)
 - Un groupe WhatsApp a été créé afin de communiquer facilement entre professionnels de santé

- **La protection des personnes fragilisées :**
 - Tous les E.H.P.A.D. (et le Foyer logement de Fayence) ont été contactés pour évaluer leurs besoins en services et en matériels
 - Un lien avec l'association des infirmières de Fayence (en plus des infirmières adhérentes au G.A.P.S.) a été établi afin de s'assurer que ces dernières aient les moyens de poursuivre la continuité des soins pour leurs patients fragilisés et les soutenir le cas échéant

- **L'organisation de la prise en charge des patients symptomatiques COVID-19 à leur domicile :**
 - Des équipes mobiles constituées de médecins, infirmières et kinésithérapeutes ont été créés. Ces équipes sont constituées de professionnels volontaires. En plus des médecins du territoire, se sont portés volontaires 24 infirmiers et 7 kinésithérapeutes (dont 1 qui s'est retiré pour raisons de santé). Les pharmacies soutiennent ces équipes et veillent à leur approvisionnement.
 - Un petit travail de formation à l'utilisation de l'équipement et à la procédure de gestion des déchets est fait pour chaque kinésithérapeute avant sa première intervention.

- **L'acquisition du matériel nécessaire à la prise en charge des patients COVID-19 :**

Le G.A.P.S. a décidé d'acquérir du matériel pour équiper les équipes mobiles amenées à intervenir à domicile auprès de patients présentant les signes du COVID-19 (ce matériel n'est pas destiné aux autres soins). Un tour des mairies, des professionnels de santé qui ont fermé leur cabinet (dentistes, kinésithérapeutes, pédicures...) a été fait afin de constituer un stock de masques. Une intervention auprès de Fabien MATRAS, Député, a permis de recevoir une « dotation de dépannage » et les médecins et les infirmières ont reçu des dotations de l'état par l'intermédiaire des 7 pharmacies du Pays de Fayence.

